48 Lozère

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

FICHE CONSEIL

Commune :
BÉDOUÈS COCURÈS 48400

Aménagement de la place de l'église de Cocurès

Rapport de visite du 24 avril 2018

16 Boulevard Britexte
48000 MENDE

Tél. : 04.66.49.06.55.
cauelozere@wanadoo.fr

www.caue-lozere.fr

Contexte

La demande

La commune de Bédouès Cocurès a fait appel au CAUE pour obtenir ses conseils pour l'aménagement du bourg de Cocurès, et notamment pour l'aménagement de la place de l'église.

Il serait question de :
- installer des WC publics pour l'église et la mairie accessibles aux PMR
- réorganiser le stationnement en conservant 8 à 10 places permanentes
- contraindre le stationnement hiérarchique en saison estivale
- intégrer l'emplacement des conteneurs à déchets.

Un village dans le bassin de vie de Florac

Un village implanté dans la Haute Vallée du Tarn

La commune de Bédouès Cocurès s'implante dans la vallée du Tarn à la jonction entre la haute vallée, délimitant le Mont Lozère et le Bougès et la vallée du Tarn de Florac à Quézac. Ce positionnement géographique est favorable car à proximité directe de Florac (6 km et 9 min) et non loin du Pont de Montvert (15 km et 20 min).

Depuis 2016, Bédouès et Cocurès se sont regroupé dans une commune nouvelle. Elle rassemble près de 480 habitants.
Le bourg de Cocurès est installé en rive droite à 580 mètres d'altitude et proche de l'affluent du ruisseau de Girouse.

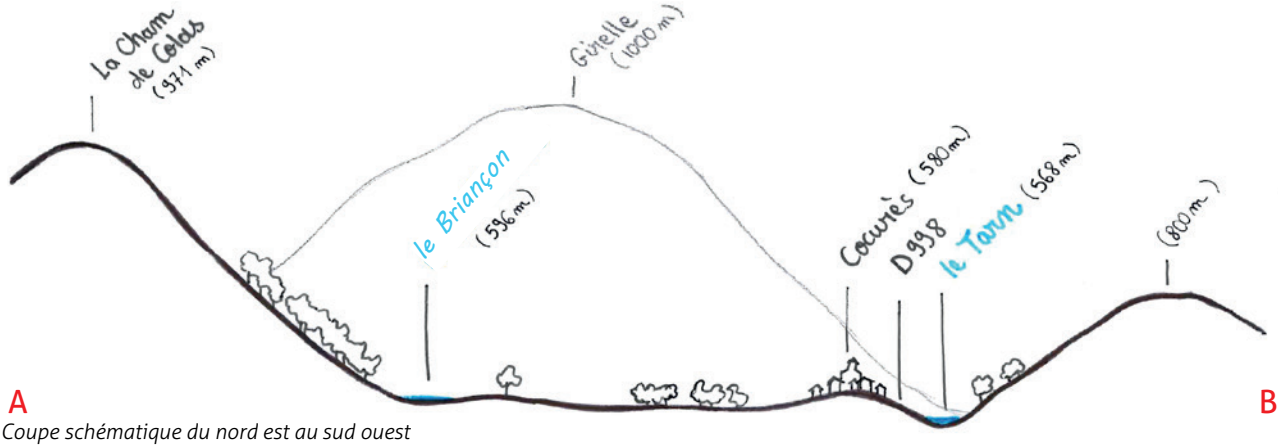

Coupe schématique du nord est au sud ouest

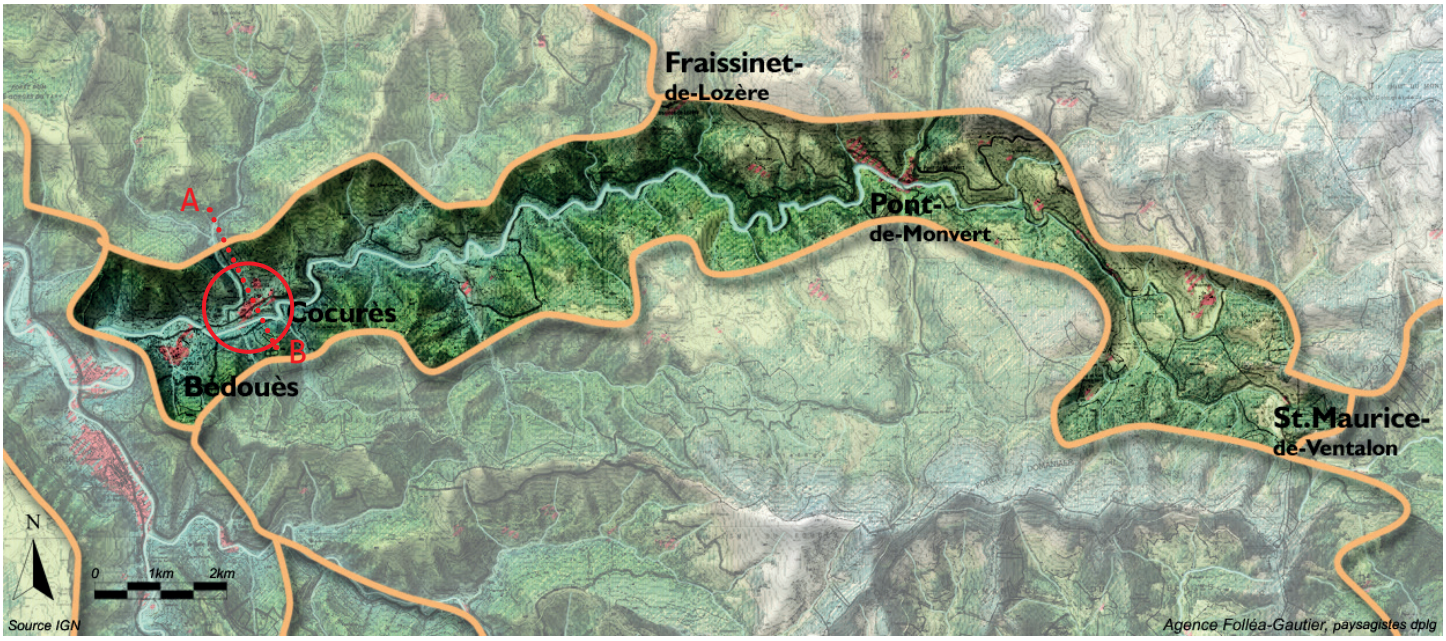

Extrait de l'Atlas des Paysages : La haute vallée du Tarn

Plan schématique du bourg de Cocurès

Les principaux espaces publics de Cocurès sont :
- La Place de l'Eglise
- La Place de la Fagotière
- Le Jardin du Clôt

Ils présentent l'avantage d'être peu éloignés les uns des autres, ce qui facilite la mobilité douce.
L'étude présente va se concentrer sur la place de l'église.
Une analyse plus générale sera réalisée ultérieurement.

Place de l'église à aménager

Connexion piétonne entre les espaces publics

Connexion piétonne potentielle à créer

Diagnostic

Une place étriquée et relativement fermée

D'une surface d'environ 1000 m², la place de l'église est le résultat de l'intersection de plusieurs rues et ruelles. L'accès principal se fait par la rue des Clos et dessert ensuite différentes ruelles pour l'accès des riverains à leur maison telles que la rue de la Charrière. Il est possible de rejoindre la route D998 en empruntant la rue Los Viges en contournant la nouvelle mairie.
Imbriquée dans le tissu bâti, la place est relativement étriquée, et s'étire en longueur vers le calvaire au-dessus de la mairie. Cette configuration rend moins évidant le rôle de lieu de rassemblement que cette centralité est sensée jouer.

Une place à dominance minérale

Cette place présente une dominance minérale. Elle est contenue par des façades, en bon état dans l'ensemble, qui crée le décor de patrimoine bâti qualitatif. Seule une ouverture visuelle au nord permet d'apercevoir le grand paysage, la Cham de Colas et apporte une respiration à la place.
Quelques notes végétales sont existantes et appréciables, telles que le figuier en pied de façade par exemple. Elles sont en revanche insuffisantes pour apporter un véritable équilibre minéral/végétal.
Le revêtement au sol est un enrobée bitumineux uniforme. Il contribue à l'aspect minéral et peu qualitatif. Seul le parvis et le contour de l'Église présente un revêtement de qualité et décerné aux piétons avec un pavé calcaire, faisant écho à la roche locale. Ce type de traitement serait à étendre sur la place et permettrait de distinguer les espaces dédiés aux voitures et aux piétons.

1. *Partie basse de la Place, devant l'église*
2. *Ouverture visuelle sur le grand paysage : la Cham de Colas*
3. *Partie haute de la Place avec le Calvaire*
4. *Un patrimoine bâti de qualité*
5. *Revêtement qualitatif : des pavés calcaire derrière l'église*

1.

2.

3.

4.

5.

Plan schématique d'état des lieux

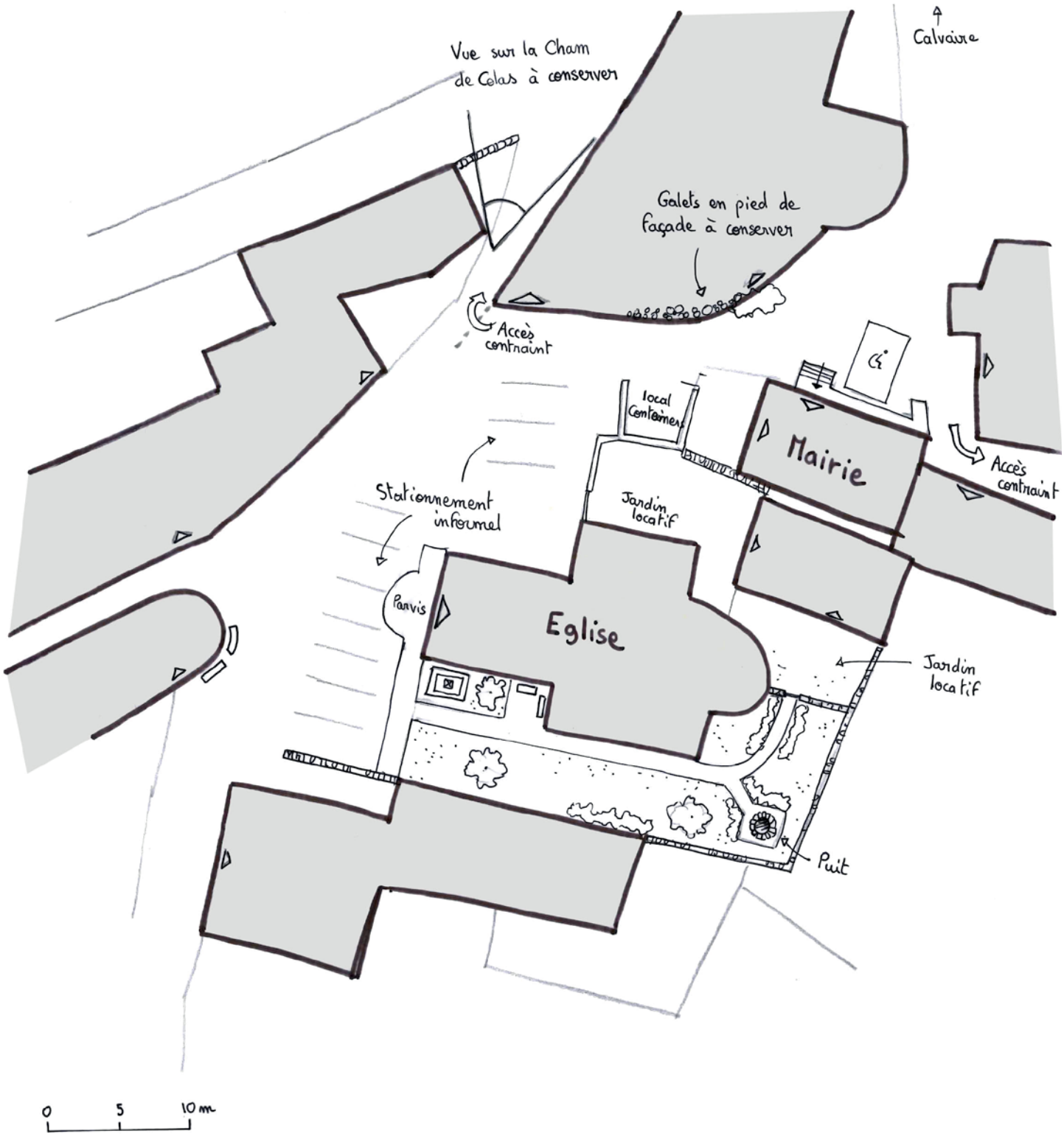

Un mobilier disparate

Quelques bancs ornent d'ores et déjà la place de l'église. Leur présence permet d'inviter à un temps d'arrêt. Cependant, il n'y a pas d'unité d'un banc à l'autre. Par exemple, on trouve deux bancs juxtaposés l'un en bois et l'autre totalement minéral.
La commune aurait intérêt à mener une réflexion sur son mobilier : conserver des bancs uniquement en pierres pour la place et déplacer le mobilier en bois dans des espaces plus naturels (le jardin du Clôt par exemple).

Des usages à déterminer

Actuellement, la place connaît un problème de stationnement. Aucune place de stationnement n'est formalisée. Ainsi les riverains se garent comme ils peuvent, principalement au pied de l'église, sans réelle organisation.
En période estivale, avec les touristes, la hausse de fréquentation réduit la place à la simple et unique fonction de parking hiérarchique.

Par ailleurs, la nouvelle mairie va amener un nouvel usage et donc une nouvelle fréquentation. Il serait judicieux d'avoir un emplacement de stationnement à durée limitée pour se rendre à la mairie.
Cette place pourrait aussi servir aux riverains souhaitant vider leur coffre de voiture avant d'aller se garer plus loin de chez eux.

La place manque d'appropriation par les riverains. L'aménagement à venir devrait pouvoir favoriser cette appropriation. Une démarche de concertation, accompagnée par le CAUE pourrait permettre de recueillir les envies de chacun pour une place au plus près des besoins de sa population.

1. *Ensemble de mobiliers présents sur la place*

2. *Au pied de l'église, des voitures*

3. *Appropriation du pied de façade à suivre comme exemple*

4. *Le jardin, derrière l'église*

Une appropriation timide de la place par ses habitants

Le bâtiment à l'angle de la future mairie présente un bel exemple d'appropriation de l'espace public. Ici, l'espace approprié est le pied de façade : des galets, évoquant le Tarn, ont été disposés au sol. Cela est compléter par quelques plantations ; une vigne qui va grimper et ainsi végétaliser la façade et un figuier. Cette démarche d'appropriation est à encourager et étendre sur la place pour contribuer à la qualité de vie de l'espace public.
Cela est d'autant plus pertinent du fait que plusieurs maisons d'habitation ne possédant pas de jardin donnent sur la place.

Un jardin agréable derrière l'Eglise

Avec son allée en pavés calcaire, le déplacement récent du Monument aux morts et ses plantations, l'aménagement du jardin derrière l'église est réussi et offre un lieu agréable de repos et de recueillement. L'espace est à conserver en l'état.
À long terme, il serait intéressant de créer une continuité piétonne grâce à l'acquisition foncière du verger limitrophe (parcelle cadastrale n°214).

Synthèse

Points forts

- Patrimoine bâti de qualité
- Fond de scène qualitatif
- Ouverture paysagère vers le grand paysage
- Un jardin autour de l'église agréable

Points faibles

- Un stationnement intempestif, notamment l'été
- Un local container imposant et disgracieux
- Un revêtement au sol uniforme à caractère routier

Enjeux

- Affirmer la centralité du village comme lieu de rencontre et de partage
- Conserver et affirmer le caractère rural
- Améliorer l'accès à la Place de la Fagotière depuis la Place de l'Église (possibilité de création d'un cheminement à travers le vieux cimetière)
- Maîtriser le stationnement (rediriger les touristes vers la Place de la Fagotière, réserver les places du bourg aux riverains, proposer une place à durée limitée)
- Favoriser l'appropriation de la place par les riverains (traitement des pieds de façade, induire de nouveaux usages)
- Rééquilibrer le rapport minéral/végétal en végétalisant la place

Scénario 1 : la placette centrale

Le principal intérêt de ce scénario est le dégagement d'une placette centrale, exclusivement piétonne, pour retrouver un rôle de lieu d'échange et de partage.
Cette placette s'intègre dans la continuité du cheminement existant devant l'église. Elle accueille un arbre, qui marquera l'espace, apportera de l'ombrage et une note végétale.
Le parvis de l'église est en partie dégagé, bien que des places de stationnements soient proposées de par et d'autre de l'église.
Afin de ne pas encombrer la place, les toilettes publiques sont disposées dans le jardin derrière l'église. La place PMR est disposée à proximité, peut aussi desservir l'église mais est un peu plus éloignée de la mairie.

Des espaces en pied de façade accueillent de la végétation en pleine terre, que les riverains pourront s'approprier. De même, devant la mairie, un massif végétal va permettre d'habiller la rampe et son garde-corps avec des plantes grimpantes.
Une place de stationnement à durée limitée pourra être installée là, pour les personnes voulant se rendre à la mairie ou pour les riverains ayant besoin de décharger leur coffre.

Les containers pourront être disposés contre le mur en pierre, en contre-bas de la rampe du sous-sol de la mairie. Ainsi, ils resteront accessibles sans être trop présent visuellement depuis la place.
La surface du jardin du logement locatif n'est pas réduite. La limite de parcelle peut être retravaillée en un muret en pierres apparentes plus bas et qualitatif.

Points forts

- Création d'une centralité forte
- 8 places de stationnement maintenues
- Espaces végétalisés libre d'appropriation

Points faibles

- Place de stationnement PMR éloigné de la mairie
- Peu de surface perméable
- Voitures garées au pied de l'église

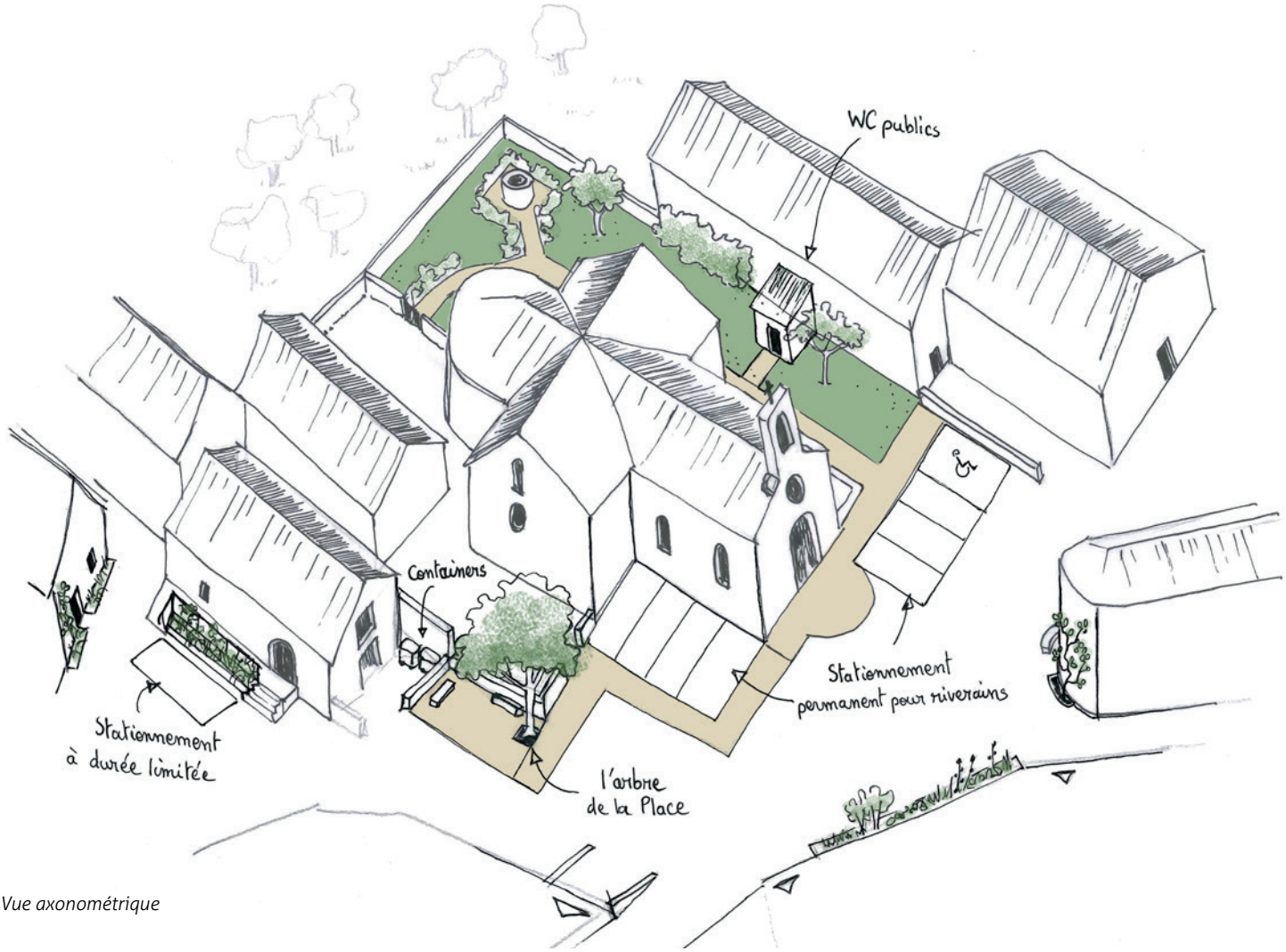

Vue axonométrique

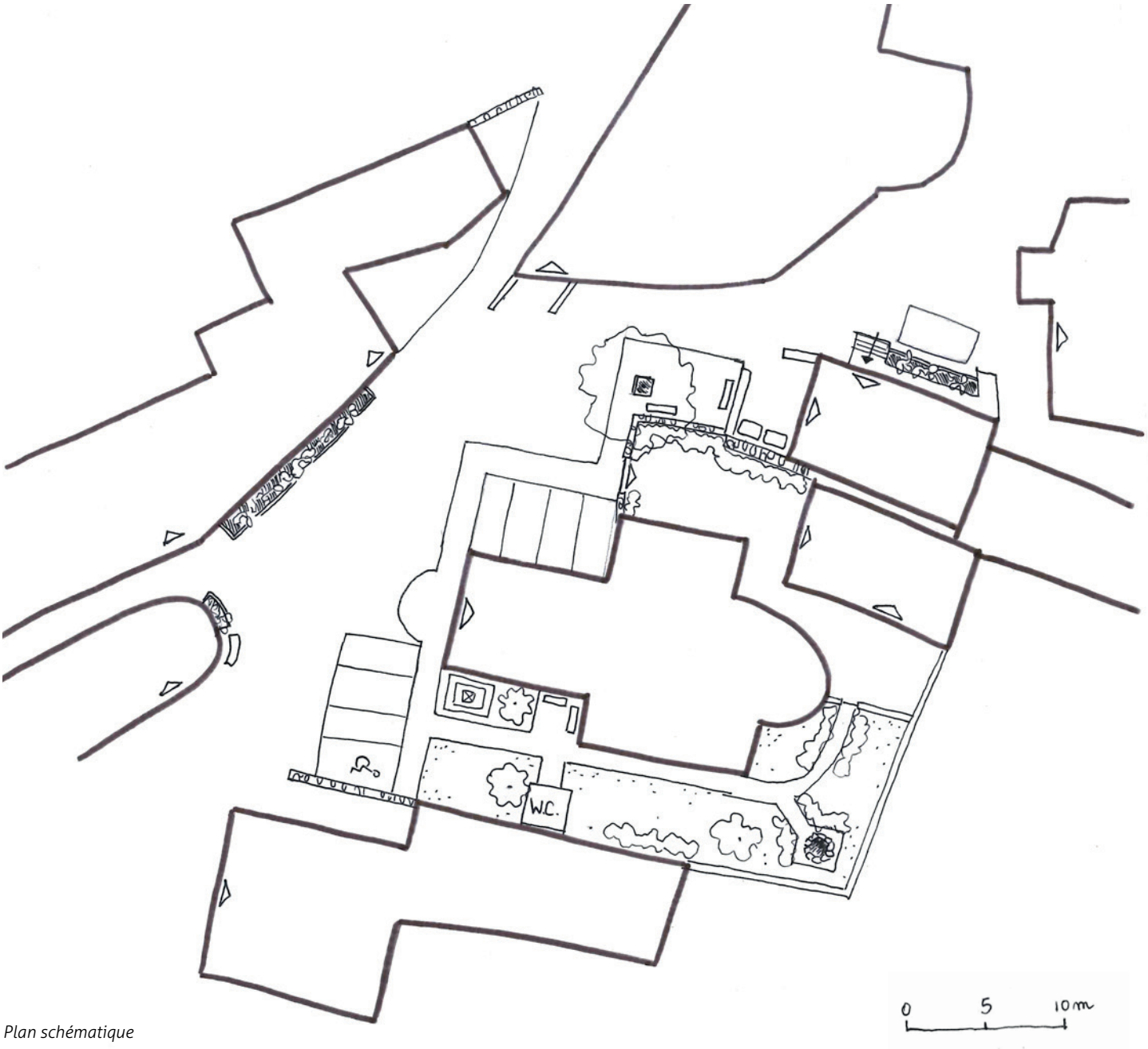

Plan schématique

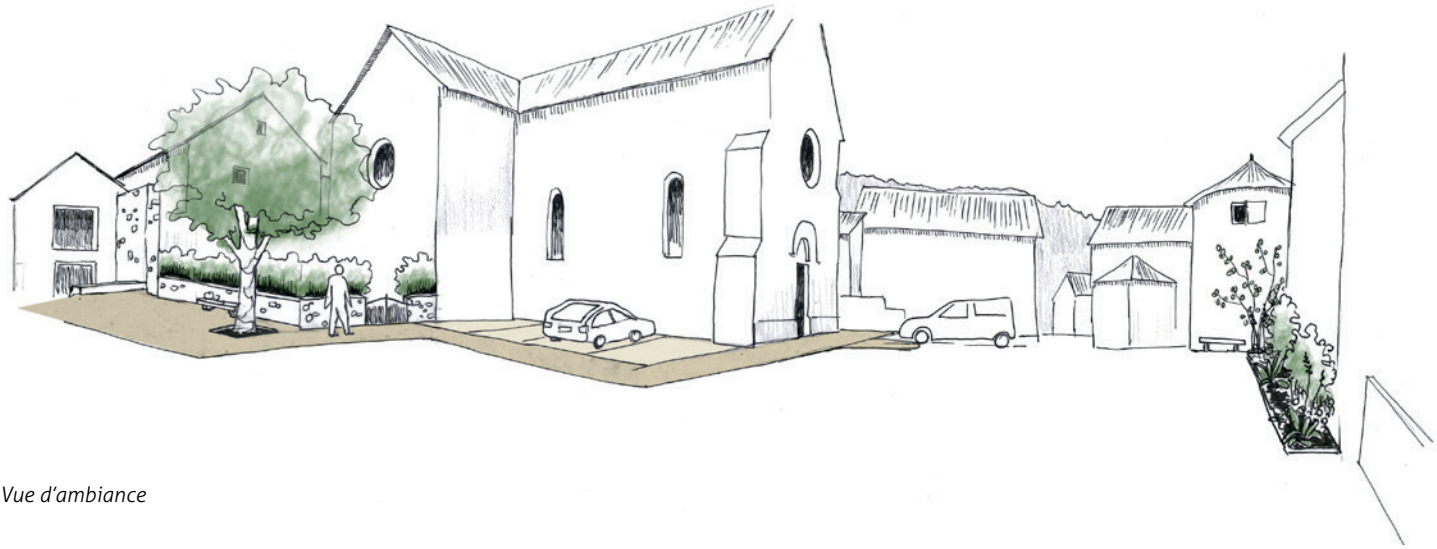

Vue d'ambiance

Scénario 2 : Un écrin de verdure autour de l'église

Le parti pris de ce scénario est de mettre en valeur l'église en dégageant ses abords par des espaces enherbés.

Pour cela, un espace à gauche de l'église fait écho au jardin derrière l'église. Le bâtiment est ainsi mis en valeur. Cet espace libéré est aménagé avec un traitement très simple : une pelouse, un arbre cerclé par un trottoir en continuité du parvis agrémenté de quelques bancs. Les habitants et touristes sont libres de s'approprier cet espace le temps d'un pique-nique, d'une partie de Mölkky ou autre.
Une bande serait grignotée sur le jardin locatif au profit de l'espace public.

Ici, les toilettes publiques viennent s'imbriquer dans le prolongement du mur de la mairie et s'intègrent avec la création d'une nouvelle terrasse.
Ce bloc bâti n'est donc pas isolé mais s'intègre dans un ensemble.
La terrasse pourra au long terme être transformée en extension de la mairie pour en faire une salle de réunion.
La place de stationnement PMR est intégrée dans la surlargeur du trottoir. Elle présente l'avantage d'être à mi-chemin entre l'église et mairie.

Les containers resteraient au même endroit que le premier scénario et seraient encore mieux masqués par la terrasse.

Points forts

- Espace enherbé dégagé
- Possibilité d'agrandissement de la mairie
- Place PMR à mi-chemin entre mairie et église
- Containers masqués visuellement

Points faibles

- Offre de stationnement limitée
- Peu de surface à s'approprier au pied des façades

Vue axonométrique

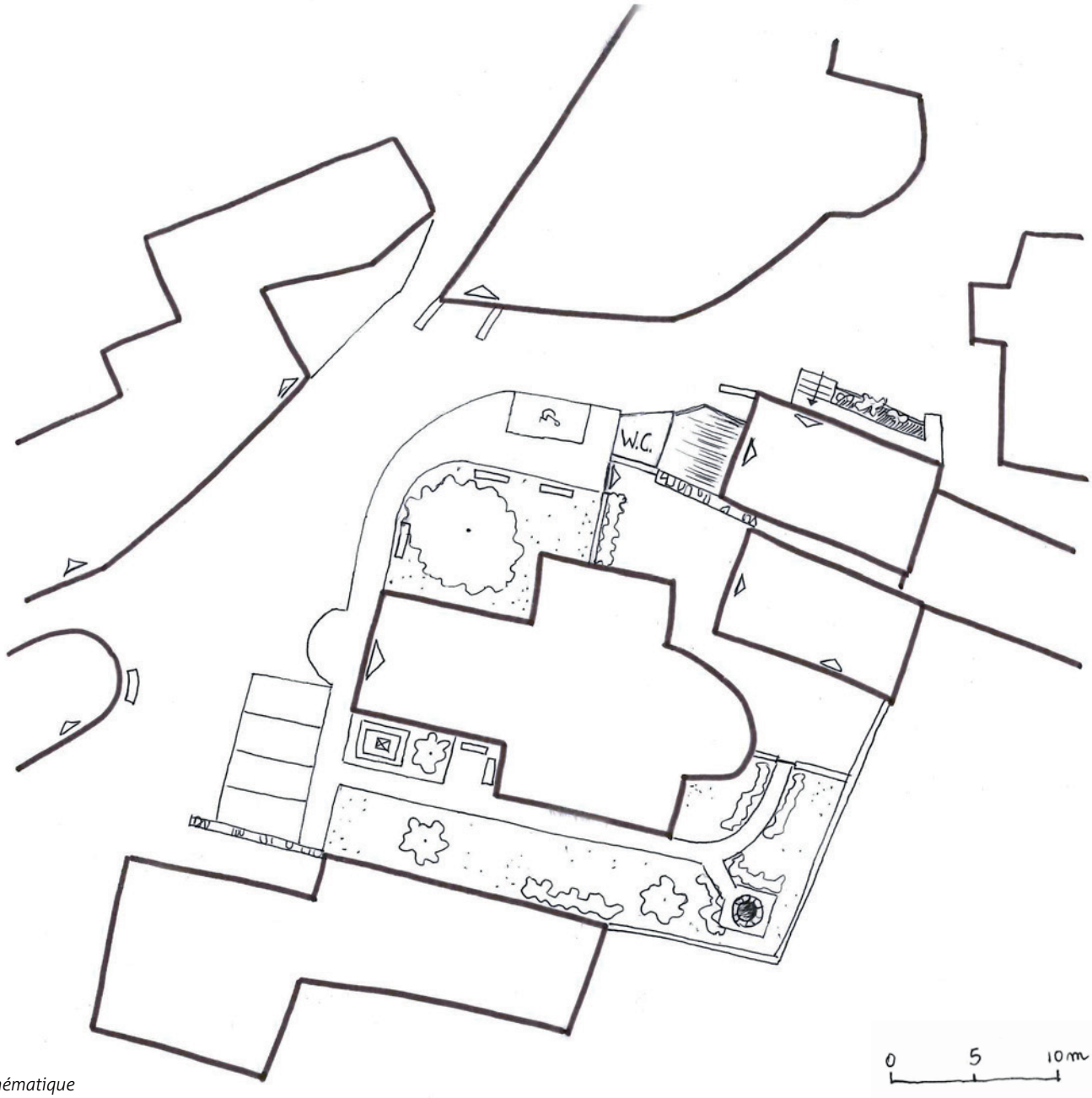

Plan schématique

Vue d'ambiance

Scénario 3 : La tonnelle

Ce scénario reprend l'idée de dégager de l'espace autour de l'église pour en faire un espace public qualitatif.

Les WC publics seront ici accolés à l'église, et prolongés par une tonnelle depuis laquelle il sera possible de profiter de la place, tout en restant à l'ombre.
Les pourtours seront végétalisés de mélange d'arbustes et de plantes vivaces.
La surface du jardin locatif sera réduite et son accès de fera du côté de la mairie, juste à côté de la place PMR.

En face, sur le bâtiment voisin, il est proposé de créer un autre petit espace public en s'appuyant sur le muret délimitant l'accès au garage.

Ce scénario est le plus contraignant pour la circulation des véhicules : ils ne pourront pas se croiser entre l'église et la mairie et seront donc contraints de rouler doucement.
Six places de stationnement permanentes seront tout de même mises à disposition des riverains.
Les containers pourront être disposés dans la rampe du sous-sol de la mairie.

Points forts

- Espace enherbé dégagé
- 6 places de stationnement permanentes

Points faibles

- Circulation des voitures contrainte

NB : L'ensemble de ces scénarii sont des esquisses approximatives. Ils demanderont d'être validé par des mesures plus précises du terrain.

Vue axonométrique

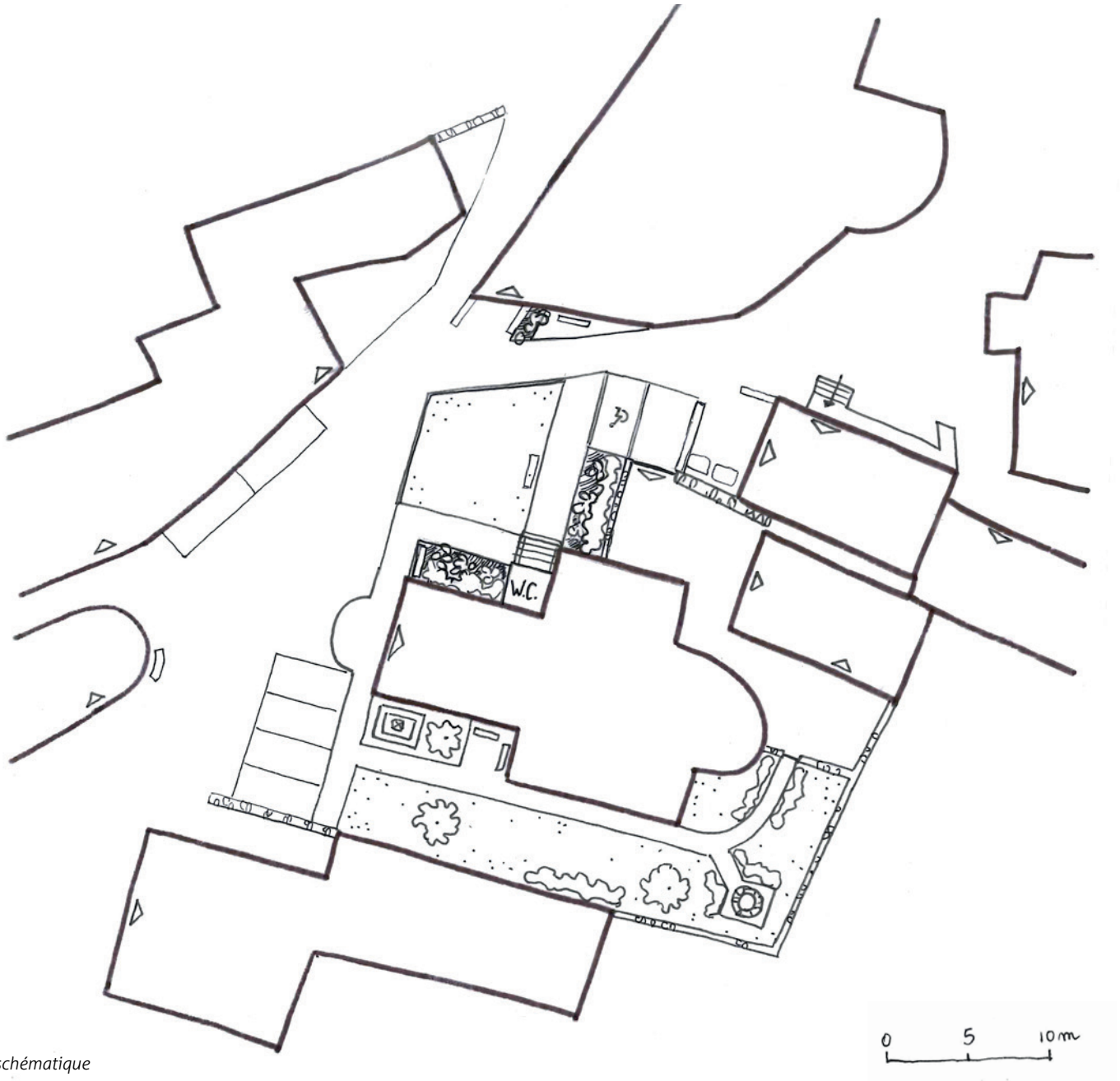

Plan schématique

Vue d'ambiance

Scénario 4 : Une place dépourvue de toilettes

Un autre scénario serait envisageable en plaçant les toilettes publiques non pas directement sur la place de l'église mais au niveau de la Place de la Fagotière.
Les personnes amenées à fréquenter ces WC se seraient garé au préalable sur cette même place pour la majorité. Elles les auraient donc déjà localisés si besoin. Par ailleurs, ces toilettes pourraient servir directement lors des festivités qui ont lieu sur la place également.

Ce positionnement permettrait de désencombrer la place de l'église et resterait non loin de là, à 150 mètres seulement de la nouvelle mairie. Cette proposition est donc à considérer.

Comment végétaliser la place ?

Des vivaces en pied de façade

Pour les espaces en pied de façade, il serait préférable de s'orienter sur des plantes vivaces. Parmi elles, la rose trémière et l'érigeron karvinskianus sont tout à fait recommandés pour leur rusticité et leur floraison à aspect rural.

Des plantes grimpantes peuvent aussi être plantés pour habiller les façades : rosier grimpant ou plus simplement vigne vierge peuvent être intéressantes.

Si possible, les massifs seront paillés ou recouvert par des plantes couvre-sol : la terre ne doit pas rester à nue.

1. *Rose trémière, Alcea rosea*
2. *Vergerette, Erigeron karvinskianus*
3. *Rosier grimpant*

Planter en pleine terre plutôt qu'en pot

La collectivité peut favoriser l'appropriation des pieds de façade par ses riverains en laissant une bande de terre nue en attente de végétalisation.

Existant : Accumulation de pots devant une habitation, dans l'angle de la nouvelle mairie

Référence : Aménagement à Chaliers (15) par Simon Teyssou : une bande plantée interrompue pour les portes d'entrée

Préférer un arbre en port libre

L'arbre de la place pourrait être un tilleul, un érable ou encore un frêne.
Cet arbre pourra être laissé en port libre. Les seules tailles qui pourraient être nécessaires seraient pour remonter le houppier à une hauteur où les véhicules puissent circuler en-dessous sans problème. Autrement, l'arbre s'adaptera tout seul à son milieu.

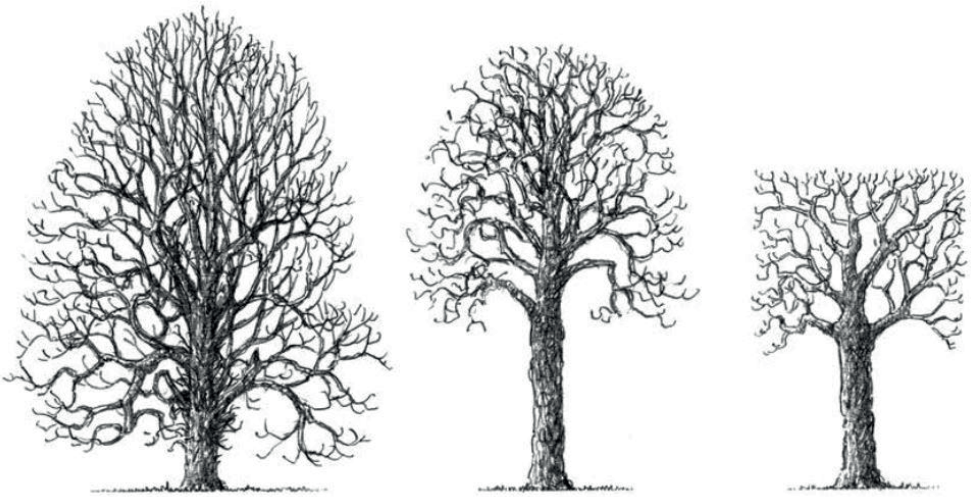

Port libre *Port libre avec remonté du houppier* *Port architecturé*

Source : Extrait du Guide technique Gestion du Patrimoine arboré de nos villes et Villages du PNR de l'Oise

Référence

À Laguiole, la présence d'un frêne a donné lieu à un espace public dans l'éco-lotissement avec l'ajout d'un simple banc.

Quels revêtements au sol et quels matériaux?

Le choix des matériaux doit s'inspirer de l'identité du site et révéler sa géologie.
Des **roches alluvionnaires** feront écho au Tarn tandis que le **schiste** évoquera les versants amonts des gorges.
Ainsi, le choix peut porter sur ces pierres locales, rester dans les mêmes teintes et les mêmes textures autant que possible.

Mur existant de pierres locales à Cocurès

Exemple de différents type de revêtement

Pavés calcaire

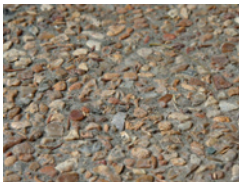

Béton désactivé

Sablé stabilisé

Enrobée à liant végétal

À la Garde-Guérin (48), le cache conteneur est réalisé en mur de pierres de granit, la pierre locale.

Détail pour le stationnement

La petite poche de stationnement au bord de la D998 à côté de la Lozerette présente un traitement simple qui pourrait être repris : des graviers avec la délimitation des places par des pavés alignés.

Parking de la Lozerette

Le traitement des limites

Le réaménagement de la place de l'église questionne le rapport entre l'espace public et l'espace privé et notamment l'interface du jardin locatif avec la place.
Il est proposé d'abaisser la limite séparative à un muret en pierre apparente de 0,5 mètres de haut ou moins. La plantation d'une haie vive permettra de faire écran pour préserver l'intimité du jardin locatif.

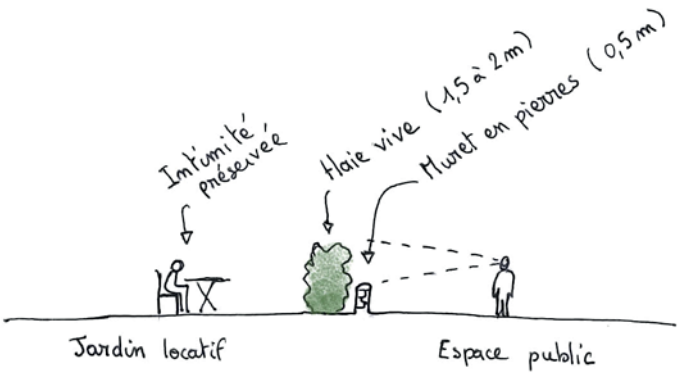

Coupe schématique de la limite entre espace public et espace privé

Murets bas au bord de la D998 en pierre de schiste à prendre pour exemple

Démarches

1- La programmation :

Il pourra être intéressant de demander l'avis aux habitants afin de présenter les différents scénarii et d'en valider un.

2- Premières approches financières :

Les estimatifs donnés ci-dessous se font sur la base de ratio aux mètres carrés du coût des travaux hors taxes.

Il paraît envisageable de partir sur un montant des travaux autour de 50 000€ HT. Un chiffrage plus précis peut être demandé auprès de Lozère Ingénierie.

L'enveloppe financière ci-dessus est une donnée indicative et non un chiffrage des travaux envisagés. Le coût de l'opération ne pourra être défini précisément par le maître d'œuvre qu'en phase Avant Projet Détaillé.

3- Les aides mobilisables :

Différents types d'aides sont possibles en matière d'aménagements d'espaces ou équipements publics dans les villages. On notera que lorsqu'un plan de financement a été établi dans une opération, le montant de l'aide forfaitaire (comprenant l'ensemble des aides de l'État et autres subventions) ne peut pas dépasser plus de 80% du coût de l'opération.

- Etat :

Une demande peut-être faite auprès de la DETR au titre de la voirie avec un taux entre 20 et 60%.
Contact : *Bureau des relations avec les collectivités - Damien VINSU -*
Tél. 06.44.49.67.60

- **Région** :
Une demande peut-être faite à la Région sur « l'aménagement et la qualification des espaces publics » avec 25% maximum d'une dépense éligible plafonnée à 10 000€.
Contact : *Direction de l'Action Territoriale, de la Ruralité et de la Montagne - Nicole MARIN-KHOURY - Tél. 04.67.22.97.02*

- **Conseil Départemental** :
Une demande auprès du Département peut-être faite dans le cadre des contrats territoriaux. Pour chaque opération, les financements sont négociés, jusqu'à 50%, entre les collectivités et le Département. Un projet est éligible au contrat à condition de présenter un coût total minimum de 5 000 €.
Contact : *Mission Ingénierie de projet, Urbanisme, Contractualisation et Aides aux collectivités - Bertrand FISCHER - Tél. 04.66.49.95.07 - collectivites@lozere.fr*

Fait à Mende, le 18/09/18

Hélène DUCLOUX,
Chargée de Missions
"Paysage et Sensibilisation"
CAUE de Lozère